



Do you have a will?

Did you know?



<9%

Less than 9% of First Nation peoples on reserve pass away with a will

- the INAC website has information about planning your estate
- your will differs if you live on- or off-reserve
- the Indian Act outlines what should be included in your will
- you can't gift your land on reserve to someone who is not a member of your First Nation
- you can change your will as often as you like
- writing a will doesn't have to be complicated or costly

Why make a will?

 to provide for your loved ones, your children and grandchildren





to clearly state who should receive your possessions







 to name who will take care of your children and dependents



 to leave instructions for end of life ceremonies





 to name who will take care of your estate



A will could provide peace of mind and clear direction about your wishes to your family and loved ones



Visit <u>www.canada.ca/indigenous-northern-affairs</u> for more information



Avez-vous un testament?

Saviez-vous que?



<9%

Moins de 9% des membres des Premières Nations vivant dans une réserve ont un testament au moment de leur décès

- le site Web d'AANC contient de l'information sur la planification de votre succession
- votre testament est différent si vous vivez dans une réserve ou non
- la Loi sur les Indiens définit ce qui doit être inscrit dans votre testament
- vous ne pouvez pas offrir votre terre située dans une réserve à une personne qui n'est pas membre de votre Première Nation
- vous pouvez modifier votre testament aussi souvent que vous le désirez
- faire un testament n'a pas besoin d'être complexe ou coûteux

Pourquoi faire un testament?

 pour subvenir aux besoins de vos proches, de vos enfants et de vos petits-enfants



 pour indiquer clairement qui devrait hériter de vos biens





pour décider qui aura votre maison



 pour nommer qui prendra soin de vos enfants et vos personnes à charge



 pour laisser des instructions en vue de votre cérémonie de fin de vie





 pour nommer qui va gérer votre succession



Un testament pourrait assurer la tranquillité d'esprit et fournir des indications claires à votre famille et vos proches concernant vos volontés



Visitez <u>www.canada.ca/affaires-autochtones-nord</u> pour plus de renseignements